



RÈGLEMENT DE CONCOURS D'EMBELLISSEMENT

Admissibilité

Les participants doivent demeurer ou avoir une propriété à Sainte-Christine
Le formulaire d'inscription doit être reçu à l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Christine au plus tard le 1er juin 2023 à 16h00 ou par courriel à l'adresse suivante : directiongenerale@ste-christine.com

Les membres du comité de sélection ne peuvent pas participer au concours.

Sélection du gagnant

Un comité de sélection formé de citoyens et de l'administration de la Municipalité évaluera les différentes candidatures à l'aide de la grille d'évaluation.

Attribution des prix

Les prix sont établis comme suit :

1er prix : 300 \$

2e prix : 200 \$

3e prix : 100 \$

Les gagnants du concours seront contactés et recevront un chèque par la poste.

Droit à l'image

Les participants la prise de photo des aménagements par le comité de sélection.
Les photos ne seront en aucun cas vendues ou transférées à une tierce partie à des fins commerciales.

Autorisation

Les participants autorisent les membres du comité de sélection à visiter les aménagements. La Municipalité communiquera avec les participants afin de leur faire connaître la date de visite qui sera vers le 10 juillet 2023.